



VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	13	0

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE / vendredi 18 février 2011

**OBJET : 00-4 - TRANSPORT CASA
- TRANSPORT EN COMMUN EN SITE
PROPRE (BUS A HAUT NIVEAU DE
SERVICE, PARCS-RELAIS, CENTRE DE
REMISAGE, RESTRUCTURATION DU
RESEAU ENVIBUS) - CONCERTATION
PREALABLE - OBJECTIFS ET
MODALITES - AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

395/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 22/02/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 02 MARS 2011

Le Directeur Général des
Services

Stephane LANTIERE

Le vendredi 18 février 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/02/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Eric PAUGET à Mme Martine SAVALLI
M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Gérard PIEL à M. Denis LA SPESA
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-4 - TRANSPORT CASA - TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE, PARCS-RELAIS, CENTRE DE REMISAGE, RESTRUCTURATION DU RESEAU ENVIBUS) - CONCERTATION PREALABLE - OBJECTIFS ET MODALITES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

Lors de l'adoption, le 5 mai 2008, de son Plan de Déplacements Urbains, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) s'est engagée à réaliser un transport en commun en site propre (TCSP) reliant la gare ferroviaire d'Antibes à la technopôle de Sophia Antipolis.

En décembre 2008, le Conseil communautaire de la CASA a validé le projet de TCSP de l'agglomération intégrant :

- un pôle d'échanges au niveau de la gare SNCF d'Antibes ;
- un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant le pôle d'échanges d'Antibes à la technopôle de Sophia Antipolis, son centre de remisage ;
- des parcs de stationnement relais.

En 2009, la CASA a présenté un dossier à l'appel à projets « Transports Urbains » lancé par l'Etat dans le cadre des actions du Grenelle de l'Environnement. Ce dossier a été retenu avec un accord de financement. L'objectif, pour honorer les engagements pris dans le cadre de l'appel à projets, est une mise en service du BHNS.

Préalablement à la réalisation du projet BHNS, des parcs relais et de la restructuration du réseau Envibus, il y a lieu d'organiser auprès du public une concertation publique préalable (articles L. 300-2 et R. 300-1 à R. 300-3 du Code de l'Urbanisme et la Charte de la Concertation du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en date du 5 juillet 1996). La CASA, compétente en matière de transports, est chargée d'organiser et de mettre en œuvre cette concertation publique.

Les objectifs de la concertation consistent en l'information et la participation des habitants, des associations locales et de toutes personnes concernées. Elle permet le recueil et la prise en compte de l'avis du public sur les enjeux, principes et caractéristiques du projet.

Il appartient toutefois au Conseil municipal d'émettre un avis sur les objectifs de la concertation et ses modalités, à savoir :

- une durée de la concertation préalable d'au minimum de 30 jours, entre le 10 avril et le 30 juin 2011 ;
- un avis administratif affiché notamment en mairie d'Antibes et publié dans deux journaux locaux afin d'informer la population du projet et de la tenue de cette concertation, en précisant les dates de son déroulement. Celui-ci présentera également les dates et lieux des réunions publiques ;
- une exposition organisée durant une période d'un mois minimum dans les locaux des mairies au nombre desquelles celle d'Antibes. Elle présentera les principaux enjeux et caractéristiques du projet ;
- un dossier, qui permettra de prendre connaissance des enjeux du projet, de ses principales caractéristiques, mis à disposition du public dans les mairies concernées et au siège de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis, aux heures habituelles d'ouverture des services. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population. Ce dossier sera également consultable sur le site internet www.pdu-casa.fr ;
- au moins une réunion publique organisée dans chaque commune dont Antibes, en présence du maître d'ouvrage, la CASA ;
- un dépliant mis à disposition du public exposant les enjeux, objectifs et principes du projet.

00-4 - TRANSPORT CASA - TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE, PARCS-RELAIS, CENTRE DE REMISAGE, RESTRUCTURATION DU RESEAU ENVIBUS) - CONCERTATION PREALABLE - OBJECTIFS ET MODALITES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s): COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

Au terme de cette concertation, la CASA communiquera aux communes concernées le bilan de la concertation.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

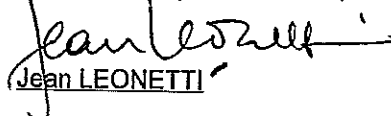
A l'unanimité

- **EMET** un avis favorable sur les objectifs et modalités de la concertation proposées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-4, - TRANSPORT CASA - TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE - CONCERTATION PREALABLE - OBJECTIFS ET MODALITES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 02/03/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 02/03/2011

Numéro de l'acte : DCM395-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110218-DCM395-11-DE

Date de décision : 18/02/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports

